

RAPPORT MORAL 2015

Adopté à l'assemblée générale annuelle du
23 mai 2016

SOMMAIRE

I. Avant-propos – (par Daniel Lebègue, président)	- 3 -
II. L’engagement des citoyens.....	- 4 -
III. L’engagement des acteurs publics.....	- 4 -
IV. L’engagement des entreprises	- 6 -
V. Nos autres actions conduites en 2015	- 7 -
1. <i>Agir pour les victimes et contre l’impunité</i>	<i>- 7 -</i>
2. <i>Flux financiers illicites.....</i>	<i>- 7 -</i>
3. <i>Interventions dans l’enseignement supérieur.....</i>	<i>- 7 -</i>
VI. Vie de l’association.....	- 8 -
1. <i>Adhérents et sympathisants</i>	<i>- 8 -</i>
2. <i>Conseil d’administration.....</i>	<i>- 8 -</i>
3. <i>Le mouvement Transparency International.....</i>	<i>- 8 -</i>
VII. Rapport financier 2015	- 10 -
1. <i>Informations financières 2015 simplifiées</i>	<i>- 10 -</i>
2. <i>Compte d’emploi des ressources 2015.....</i>	<i>- 11 -</i>

I. Avant-propos –(par Daniel Lebègue, président)

Pour Transparency International, l'année 2015 aura été exceptionnellement intense en France, en Europe et dans le monde.

Dans le projet stratégique de notre mouvement, comme dans le plan d'action adopté par notre section française pour la période 2015-2017, nous nous sommes donné trois objectifs prioritaires : faire progresser la transparence dans la vie publique et dans le monde de l'entreprise et de la finance, inciter les acteurs publics et les acteurs privés à adopter des comportements intègres et responsables vis-à-vis de la société, favoriser la participation des citoyens à l'action publique et à la transparence des organisations dans tout le champ économique et social.

Sur tous ces fronts, l'année 2015 a été exceptionnellement riche de débats, de projets et de réformes et notre association y a pris une part importante.

Citons, sans prétendre à l'exhaustivité :

En France, la préparation du projet de loi Sapin 2 sur la transparence et la modernisation de la vie économique qui traite, en particulier, de quatre sujets sur lesquels TI France a beaucoup travaillé au cours des dernières années : l'encadrement du lobbying, la protection des lanceurs d'alerte, la prévention et la détection de la corruption dans les entreprises, la sanction de la corruption dans le commerce international.

Notre association a également apporté sa contribution à la réforme de la déontologie des fonctionnaires, au chantier de l'open data et aux initiatives mises en œuvre dans certaines collectivités locales (villes, régions) ou dans de grandes entreprises (SNCF) pour promouvoir une culture de la transparence et de l'intégrité.

Avec le CAJAC et IntegrityWatch nous avons voulu mettre à la disposition des citoyens des outils nouveaux pour agir contre la corruption.

Au niveau européen, en liaison étroite avec TI Bruxelles, nous avons activement contribué aux débats sur le secret des affaires, le reporting pays par pays pour les entreprises internationales, la régulation des pratiques d'optimisation fiscale (suite aux révélations Luxileaks), la protection des lanceurs d'alerte.

Au plan mondial, nous sommes intervenus, avec des propositions précises auprès du G7, du G20, de l'OCDE, de la Banque Mondiale, sur les grands dossiers de la lutte contre la corruption, le blanchiment et l'évasion fiscale : échange automatique d'informations entre administrations fiscales et magistrats, transparence des sociétés écran (beneficial ownership), sanctions à l'encontre des grands corrompus, restitution des avoirs détournés ou volés. Dans cette bataille de long terme pour la transparence, l'intégrité, la participation active des citoyens à la vie publique, en un mot pour la démocratie, nous avons connu des avancées dans la période récente, mais il reste bien des résistances et des conservatismes à vaincre. Pour ce faire, nous avons plus que

jamais besoin de vous, militants, sympathisants, partenaires de TI qui nous apportez votre enthousiasme, votre expertise et votre soutien opérationnel et financier.

Le présent rapport moral, présenté à l'assemblée générale du 23 mai 2016, décrit nos principales actions conduites en 2015 autour de nos trois priorités :

- l'engagement des citoyens,
- l'engagement des acteurs publics,
- l'engagement des entreprises.

Il présente également les autres projets et événements principaux qui ont marqué la vie de notre association en 2015.

II. L'engagement des citoyens

L'exemplarité de l'action publique et l'intégrité de la vie économique ne dépendent pas de nos seuls élus et de nos seules entreprises. Elles relèvent de la responsabilité de chacun d'entre nous. Il n'y aura pas de progrès durable contre la corruption en France sans davantage d'exigence, de vigilance et d'engagement des citoyens.

C'est dans cet esprit que nous avons poursuivi l'expérimentation de notre **Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC)** qui avait déjà reçu près de 200 signalements en novembre. Ce centre, qui, à ce jour, fonctionne essentiellement avec des ressources bénévoles, reçoit les signalements de personnes victimes ou témoins d'atteintes à la probité avec l'objectif de leur apporter un appui (conseil, documentation utile, mises en relation, saisine des autorités).

Nous avons développé **Integrity Watch France**, un outil interactif qui offre un aperçu unique des intérêts et activités déclarés par les parlementaires. [Integrity Watch France](#) permet de fournir des données objectives, loin de certaines idées reçues. Cet outil, qui est à la disposition de tous, doit également permettre de mieux identifier et signaler les activités susceptibles de générer des conflits d'intérêts.

Nos bénévoles (merci, tout particulièrement, à Raymond Bonomo) ont enfin poursuivi la mise en ligne de nouvelles affaires sur le site [Visualiserlacorruption.fr](#) qui en recense désormais près de 500.

III. L'engagement des acteurs publics

Nous souhaitons convaincre les élus et autres responsables publics de faire le pari d'une culture de la transparence et de la redevabilité. Une culture qui garantisse aux

citoyens l'intégrité des décisions publiques et la prévalence de l'intérêt général sur les intérêts privés.

Ce que nous visons, c'est une action publique plus efficace, enrichie par la société, ainsi que le retour de la confiance des Français dans leurs élus et leurs institutions.

Suivi des lois sur la transparence

Le 6 octobre, Daniel Lebègue participait à une conférence de presse au Sénat, pour présenter notre bilan des lois sur la transparence de la vie publique et la lutte contre la délinquance financière adoptées en 2013. Depuis le 15 juillet, les déclarations de patrimoine des parlementaires sont consultables en préfecture. Nous avons encouragé les citoyens à exercer leur droit de contrôle.

Nous avons appelé les parlementaires à pallier les insuffisances du projet de loi sur la déontologie des fonctionnaires et à le mettre en cohérence avec les lois de 2013.

Nous avons aussi réagi en février à la réforme « en trompe l'œil » de l'indemnité représentative de frais de mandat – l'IRFM - adoptée par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Recueil et suivi des engagements des élus

Nous avons publié, en avril, un point d'étape sur les initiatives des maires qui, lors des dernières élections municipales, s'étaient engagés sur nos 5 propositions pour promouvoir l'intégrité et la transparence au niveau local. Le suivi de ces engagements a été réalisé par les membres de l'association.

En septembre, nous avons demandé aux candidats aux élections régionales de se prononcer sur 7 propositions. Au lendemain des élections, 5 nouveaux présidents de régions s'étaient engagés.

Encadrement du lobbying

Nous avons présenté, en avril, les résultats de notre rapport sur l'encadrement du lobbying en Europe, en présence de Janos Bertok, chef de la Division Public Sector Integrity de l'OCDE et de Sylvie Guillaume, Vice-Présidente du Parlement européen en charge du registre européen.

Un peu plus d'un an après la signature d'une déclaration commune des entreprises sur le lobbying, nous avons publié, le 7 juillet, un premier bilan de la mise en œuvre de leurs engagements. Quatorze organisations sont aujourd'hui signataires de cette déclaration.

Nous avons regretté l'absence de mesure sur l'encadrement du lobbying dans le plan d'action de la France pour l'ouverture des données publiques (initiative internationale « *Open Government Partnership* »), pour l'élaboration duquel nous avons été consultés.

Avec l'alerte éthique et la corruption transnationale, le lobbying fait partie des thèmes du **projet de loi sur la transparence de la vie économique** pour la préparation duquel Transparency France a été beaucoup consulté par le Ministère des Finances tout au long du second semestre 2015.

IV. L'engagement des entreprises

Considérant le rôle de premier plan que le secteur privé doit jouer pour faire progresser la lutte mondiale contre la corruption, Transparency France souhaite convaincre les entreprises françaises de s'engager dans ce combat. Concrètement, cet engagement passe par la mise en place, au sein des entreprises, de politiques et de programmes dédiés à la lutte contre la corruption ainsi que, du côté des acteurs publics, par la sanction effective des entreprises fraudeuses.

Corruption transnationale : plaidoyer pour la justice transactionnelle

Alors qu'Alstom a été condamné à une amende record par la justice américaine, nous tirons la sonnette d'alarme, en janvier 2015, en affirmant que cette affaire illustre l'échec de la France dans la lutte contre la corruption transnationale. Nous faisons en septembre des propositions précises pour introduire en France une forme de justice transactionnelle, seul moyen selon nous de rattraper le retard Français et portons cette proposition auprès de Michel Sapin, dans le cadre de la préparation du projet de loi sur la lutte contre la corruption et la transparence de la vie économique.

Création d'un Forum des Entreprises Engagées

L'assemblée générale s'est prononcée en faveur de la création d'un Forum des Entreprises Engagées appelé à se substituer progressivement à l'ancien statut d'entreprise membre. L'objectif est double : gérer un groupe élargi d'entreprises partenaires (échanges suivis avec chacune d'entre elle) et donner de l'information sur leurs démarches de transparence et de lutte contre la corruption. Par ailleurs, le droit de vote en assemblée générale sera désormais réservé aux membres individuels.

L'association a mis fin à sa relation avec le Crédit Mutuel-CIC, qui fut une entreprise membre de l'association jusqu'en 2014. Cette décision fait suite à un désaccord persistant avec la banque sur le minimum d'information dû à l'association par une entreprise membre faisant l'objet d'allégations graves de non-respect des engagements pris à travers son adhésion.

Autres projets et décisions intéressant les entreprises

Le partenariat avec SNCF portant sur la politique de transparence et d'intégrité de l'entreprise s'est poursuivi. L'ouverture des données de l'entreprise publique (open data), la transparence sur l'accident de Brétigny, les pratiques de lobbying, la protection des lanceurs d'alerte et la politique de lutte contre la corruption ont été les principaux sujets de ce dialogue.

De nouvelles formations sur la lutte contre la corruption et le lobbying responsable ont été dispensées dans plusieurs entreprises. Signalons enfin notre audition en octobre par le Sénat sur la proposition de loi relative au devoir de vigilance des entreprises multinationales.

V. Nos autres actions conduites en 2015

1. Agir pour les victimes et contre l'impunité

Actions en justice

Les instructions en cours dans les dossiers de Biens mal acquis et le dossier Guérini (Bouches du Rhône) ont continué de progresser en 2016 ainsi que la presse s'en est fait l'écho. La Cour de Cassation a rendu une décision importante en décembre en rejetant l'immunité invoquée par Teodorin Nguema Obiang, vice-président de la Guinée-Equatoriale.

Protection des lanceurs d'alerte

Nous avons été les premiers à nous inquiéter des conséquences, pour la protection des lanceurs d'alerte, d'un amendement au projet de loi sur le secret des affaires. Nous avons poursuivi notre cycle de colloques en partenariat avec la Fondation Sciences Citoyennes avec deux colloques en 2015, le second réunissant plus de 200 participants, et des parlementaires de tous bords, en faveur de la protection des lanceurs d'alerte. C'est avec l'un d'eux, le député Yann Galut que nous avons co-écrit et co-présenté à la presse une proposition de loi globale prenant notamment appui sur un sondage Transparency France / Tilder / Harris Interactive commandé pour sensibiliser le grand public. Nous avons enfin été invités à participer au groupe de travail du Conseil d'Etat à qui le Premier Ministre a commandé des recommandations sur le sujet.

2. Flux financiers illicites

Nous avons poursuivi notre participation à [Finance Watch](#), dont Transparency International est l'une des organisations membres, qui a été créé pour faire entendre la voix de la société civile dans les réformes portant sur la réglementation financière en Europe.

Nous avons aussi poursuivi notre participation à la plateforme d'ONG « **Paradis fiscaux et judiciaires** », que coordonne le CCFD Terre Solidaire. La plateforme, à laquelle participent de nombreuses organisations, a, cette année encore, poursuivi un dialogue régulier avec les pouvoirs publics afin de défendre ses principales recommandations visant à lutter contre les abus des paradis fiscaux.

Nous nous sommes aussi félicités de l'adoption en mai par le Parlement Européen d'une nouvelle directive anti-blanchiment, qui constitue une avancée importante pour la transparence des bénéficiaires effectifs des sociétés.

3. Interventions dans l'enseignement supérieur

Comme chaque année, des représentants de l'association sont intervenus devant des publics d'étudiants pour les sensibiliser aux enjeux de la lutte contre la corruption.

En 2015, grâce notamment à l'action d'un groupe d'échange dédié aux interventions devant les étudiants, nous avons pu intervenir à Sciences Po Paris, à l'IFP School (Institut Français du Pétrole), à l'École Nationale de la Magistrature (ENM), à l'ENA (pour des magistrats étrangers), à l'ESDES Lyon (école de management), à l'ILERI, à la Prépa Granchan et à l'ORT.

VI. Vie de l'association

1. Adhérents et sympathisants

165 personnes ont adhéré ou renouvelé leur adhésion à Transparency France en 2015 (contre 188 l'année passée). Plus de 3 000 personnes ont par ailleurs demandé à être tenues informées de l'actualité de l'association. Environ 10 000 personnes suivent aussi régulièrement Transparency France sur Facebook et Twitter.

Concernant les personnes morales, près d'une trentaine d'entreprises, associations et institutions diverses ont souscrit en 2015 une adhésion à Transparency France (liste complète disponible sur notre site Internet). Ce nombre est stable par rapport à 2014.

2. Conseil d'administration

Le **conseil d'administration** s'est réuni 9 fois en 2015, dont une fois en séminaire stratégique et le **bureau** 8 fois. Taux de participation: 76% pour le conseil (75% en 2013) et 79% pour le bureau (87% en 2014).

Cette fréquence, particulièrement élevée pour une association, et ces taux de participation témoignent du fort engagement de nos administrateurs dans les travaux de Transparency France.

En juin, l'assemblée générale a validé la proposition du conseil d'élire Véronique Magnier administratrice de l'association, en remplacement de Jean-Claude Paye qui a achevé un troisième mandat.

Le **Haut conseil** a par ailleurs été consulté en novembre sur le projet de centre d'assistance juridique.

3. Le mouvement Transparency International

Nous avons, comme chaque année, été représentés à l'**Assemblée générale annuelle** de Transparency International qui s'est tenue, en août, en Malaisie. Transparency France y a présenté une résolution sur la lutte contre le blanchiment et l'évasion fiscale qui a été très largement adoptée par notre

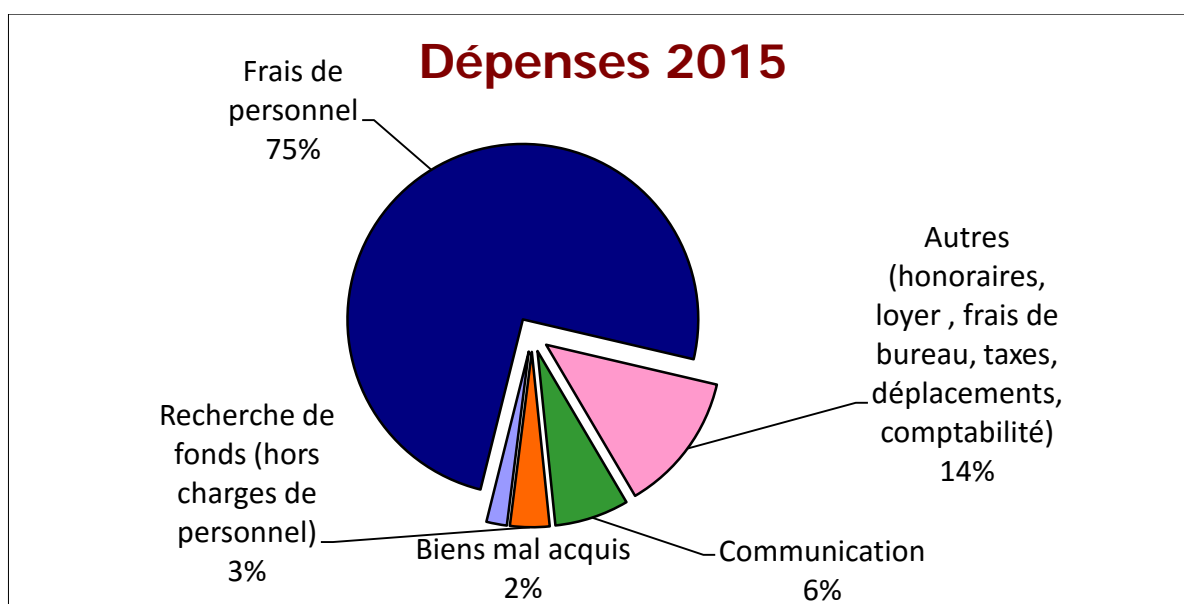
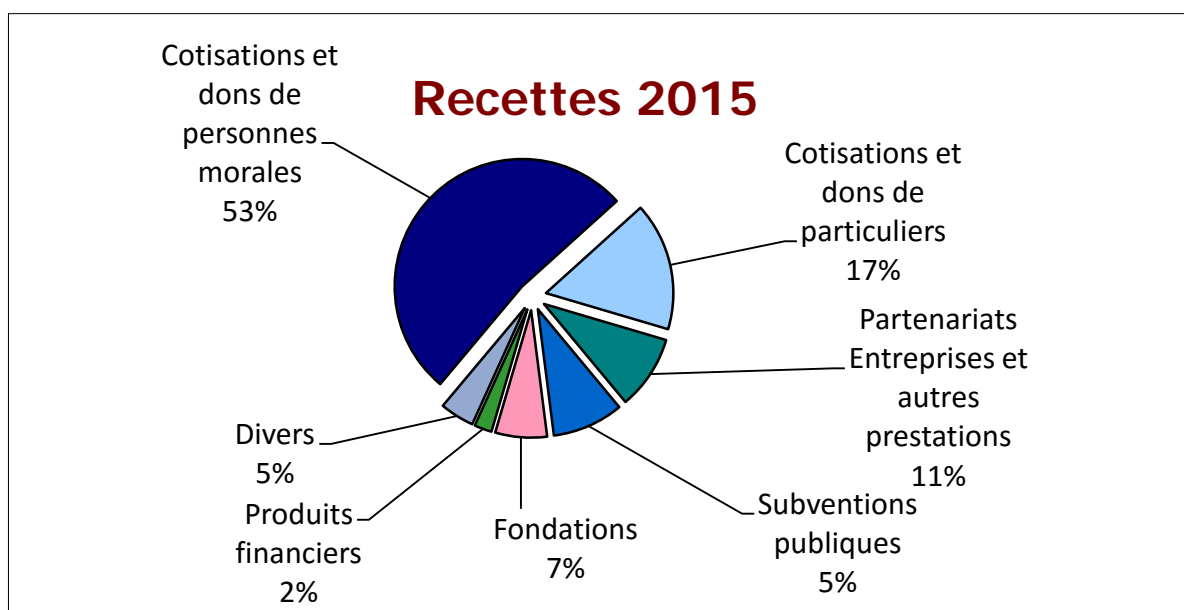
mouvement, qui a par-là confirmé son souhait d'agir d'avantage pour la justice fiscale et contre les flux financiers illicites.

2015 a aussi été marquée par un engagement accru de Transparency International contre la **corruption dans le sport**. Face à l'ampleur du scandale de corruption qui affecte la FIFA, nous avons proposé 7 mesures pour une réforme globale de l'organisation.

VII. Rapport financier 2015

1. Informations financières 2015 simplifiées

Les informations suivantes sont extraites du rapport général du commissaire aux comptes, qui est consultable sur notre site internet. Elles visent à présenter, dans un format accessible et synthétique, complémentaire du format du CER (point 2), les principales sources de financement et principaux postes de dépenses de l'association en 2015.



Adhérents, partenaires, donateurs institutionnels et autres organisations dont la cotisation, le don ou le règlement était supérieur à 1000 € en 2015

Plus de 15 000 € :Aéroports de Paris (22 000€), American Bar association (20 000€), Commission Européenne (34600€), Fondation Charles Léopold Mayer (19 600€), SNCF (55000€).

De 5 000 à 15 000 €:Agence Française de Développement, AXA, Carrefour, Chèque Déjeuner, Coca-ColaEntreprise, Crédit Agricole, DaiichiSankyo, Deloitte, Engie, Ernst&Young, Fondation Un Monde par Tous,Française Des Jeux, Lafarge, L'Oréal Mairie de Paris,Natixis, Orange, Pernod-Ricard, La Poste,Renault, Saint-Gobain,SAP, Schneider Electric, Société Générale, Suez Environnement, Tilder.

Moins de 5000 €:Adeltys, BNP Paribas, Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, Essilor International, Espelia, Fleury Michon, IFP School, KPMG, LEEM, Macif, Reporters sans frontières, SGS,Sodexo,Strebelconsultants.

Evolution des recettes et dépenses sur les trois dernières années

	Produits	Dépenses
2015	528 736 €	455 376€
2014	412 655 €	383 108 €
2013	296 230 €	326 371 €

2. Compte d'emploi des ressources 2015

Notice explicative

L'objet du compte d'emploi des ressources (ou « CER ») est de rendre compte, de manière lisible et accessible, de l'utilisation par une association des ressources qu'elle collecte auprès du public. C'est une information qui s'adresse donc principalement aux donateurs individuels, même si elle est de nature à intéresser l'ensemble des parties prenantes d'une association.

Il s'agit d'une obligation légale à laquelle notre association est soumise dans la mesure où nous faisons appel à la générosité du public sur notre site Internet. Le CER doit être établi chaque année pour chaque exercice comptable. Il fait partie de l'annexe des comptes et doit être certifié par le commissaire aux comptes.

Définition des missions sociales

La mission sociale de Transparency France ne nous conduit pas à apporter une aide matérielle directe à des publics bénéficiaires. Nous sommes une association de plaidoyer, ce qui veut dire que nous conduisons essentiellement des actions de sensibilisation du grand public et des décideurs, ainsi que des actions d'apport d'outils et d'expertise au profit de tous ceux qui souhaitent agir contre la corruption.

L'ensemble de ces actions est détaillé dans le rapport moral de l'exercice. Elles sont conduites par les membres bénévoles de l'association, avec l'appui d'une équipe salariée qui comportait sept personnes en décembre 2015.

Affectation des charges et répartition des coûts

Les coûts directs associés à des projets déterminés (ex : actions judiciaires, étude sur le lobbying financée par la Commission européenne) sont naturellement rattachées aux charges des missions sociales.

S'agissant des charges de personnel, pour la responsable du plaidoyer et les deux chargés de plaidoyer elles sont intégralement rattachées aux missions sociales. Pour le délégué général, la responsable juridique et financier et le chargé de communication, elles sont ventilées entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Nous considérons, enfin, qu'un certain nombre d'autres dépenses relèvent aussi directement de notre action de sensibilisation et de plaidoyer et donc de nos missions sociales : location de salles pour des réunions publiques, frais liés aux publications externes de l'association, frais de gestion du site Internet, qui est notre principal outil d'information, frais de déplacement pour participer à des rencontres avec des interlocuteurs divers (administrations, entreprises, ONG, étudiants, autres sections nationales de Transparency International à travers le monde).

Affectation aux emplois

61 828 € ont été collectés auprès du public en 2015. Certains de ces dons sont faits en faveur de projets déterminés (dons affectés). C'est le cas notamment des dons reçus en fin d'année en faveur du centre d'action citoyenne, qui seront employés lors de l'exercice suivant (2016).

Les dons reçus fin 2014 pour le centre d'action citoyenne (32 506 €) ont été employés en 2015.

L'ensemble des dons manuels non affectés (34 169 €) a été employé en 2015 pour la réalisation des autres missions sociales.

Contributions volontaires

Enfin, nous nous efforçons de valoriser les nombreuses heures consacrées par nos membres bénévoles à la réalisation des actions de l'association. Nous avons dénombré, en 2015, plus de 2 600 heures de travail bénévole valorisé à hauteur de 92 901 €.

N'hésitez bien sûr pas à nous faire part de toute remarque utile pour améliorer chaque année la pertinence et la lisibilité de notre CER.

Jacques Fabre, trésorier, Julien Coll, délégué général

EMPLOIS	Emploi de N = compte de résultat	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		32 506
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	34 169	34 169
Missions Sociales	279 434	66 675	1.1 Dons et legs collectés	34 169	- 34 169
Dont Alerte Ethique	36 943	-	- Dons manuels non affectés	34 169	- 34 169
			- Dons manuels affectés	-	
Dont Portail Action Citoyenne	32 506	32 506	- Legs et autres libéralités manuels non affectés		
			- Legs et autres libéralités manuels affectés		
Autres missions sociales	209 985	34 169	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - RECHERCHE DE FONDS	49 607	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	125 955	-	2 - AUTRES FONDS PRIVES	91 214	
			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	36 178	
			4 - AUTRES PRODUITS	323 756	
		66 675			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	454 996		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	485 317	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	980		II - REPRISE DE PROVISION		
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	-		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	44 020	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		32 506
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	73 360		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES INSUFFISANTES DE L'EXERCICE	-	
V - TOTAL GENERAL	529 336		VI - TOTAL GENERAL	529 336	66 675
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées uapès du public		-			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		-			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		66 675	VII - Total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public		66 675
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		-

Pour devenir membre, envoyer un don, écrire à :

TransparencyInternational France

14 passage Dubail

75 010 Paris

Tél : +33 (0)1 84 16 95 65

Email : contact@transparency-france.org

www.transparency-france.org